



Revalorisation indemnitaire et plan de requalification de la filière administrative

Arrêtez les promesses, nous voulons des actes !

Dans le cadre de l'agenda social ministériel, des discussions se tiennent depuis quelques mois pour la filière administrative au sujet de la revalorisation indemnitaire et d'un plan de requalification des postes. Le ministère annonce désormais un plan pour 2021-2026, sans donner le montant de l'enveloppe allouée.

Un nouveau groupe de travail s'est réuni ce 9 mars réunissant les organisations syndicales.

Revalorisation indemnitaire

Le ministère (MENJS) est plein de bonnes intentions dans ses interventions et promet de tout mettre en œuvre pour une convergence indemnitaire avec l'interministériel. Le MENJS reconnaît, une nouvelle fois, le décrochage important des montants indemnitaires de la filière administrative de l'Éducation nationale par rapport aux autres ministères. **Mais depuis octobre, le ministère est toujours incapable de proposer une enveloppe. Nous n'avons que des promesses non chiffrées pour un plan courant de 2021 à 2026.**



De plus, pour 2021 le ministère propose seulement de réduire légèrement l'abattement des personnels logés, sans le supprimer à terme, et rien d'autre... **Mauvais départ !**

Le RIFSEEP est un régime discriminant depuis le départ, l'harmonisation s'est faite sur le nom, rien de plus.

Pour la CGT Éduc'action, outre le déblocage urgent d'un budget pour revaloriser les montants indemnitaires des agent-es administratif-ves de 10%, le dégel du point d'indice est une nécessité !

Requalification des postes

Autre promesse du ministère : un plan quinquennal de requalification des postes. **Ici encore, pas de proposition d'enveloppe chiffrée, que des promesses.**

Pour 2021, le MENJS devrait proposer une majoration sur les postes SAENES au concours, ayant comme conséquence d'augmenter les postes offerts à la liste d'aptitude l'an prochain. À partir de 2022, davantage de recrutements d'attaché-es devraient être proposés.

Notre filière connaît une répartition catégorielle anormale par rapport au reste de la Fonction publique d'État (FPE) : 18% A / 33% B / 49% C pour 29% A / 35% B / 33% C dans le reste de la FPE.

Le ministère souhaite relever la part de la catégorie A. **Pour la CGT Éduc'action un plan massif de requalifications sur poste doit être avancé dès 2021. La requalification des personnels de catégories C doit être une priorité au vu des fonctions exercées.**

D'urgence un plan de résorption de la précarité

La CGT Éduc'action a soulevé la question d'un plan de titularisation des contractuel·les. Proposer de requalifier la filière administrative sans se soucier des milliers de collègues précaires qui la composent, c'est passer à côté d'un sujet essentiel pour près de 20 % des personnels de l'Éducation nationale..



Depuis le Plan Sauvadet qui s'est arrêté en 2017, rien n'a été mis en œuvre pour titulariser les collègues contractuel·les qui travaillent depuis des années dans nos services et EPLE et qui ont de l'expérience à revendre !

Le ministère n'a même pas daigné répondre à cette demande. Au contraire, il votait la loi de Transformation Publique qui encourage le recours aux contractuel·les.

La CGT Éduc'action revendique :

- le retrait du projet de loi Fonction publique;
- un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les comme fonctionnaires ;
- la création de postes statutaires pour répondre à tous les besoins ;
- le renforcement du Statut pour préserver l'indépendance du fonctionnaire et la garantie de ses droits ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 16% ;
- le renforcement de la gestion collective des carrières, et donc des CAP, pour que les agent·es ne soient pas isolé·es et mis·es en concurrence ;
- le maintien des CHSCT et le développement de leurs moyens et prérogatives .

Évolution des métiers/missions

Le MENJS soumet l'idée de nommer certain·es adjoint·es gestionnaires « secrétaires généraux d'EPLÉ ». Mais pas toutes!

La proposition étant qu'un·e secrétaire général·e pourrait chapeauter un réseau d'adjoint·es gestionnaires d'EPLÉ, avec la mise en place de réseaux d'EPLÉ, avec des expert·es sur des questions particulières. Le MENJS est en attente des modalités d'adoption de **l'article 32 de la loi 4D qui propose à titre expérimental une double autorité pour les adjoint·es gestionnaires, avec un pouvoir d'instruction de la collectivité territoriale.**

Le ministère réaffirme en outre sa volonté de placer l'adjoint·e gestionnaire au cœur de la politique RH de proximité en faisant de l'adjoint·e gestionnaire la porte d'entrée de la RH de proximité de son secteur.

Enfin, le ministère propose de travailler à **la constitution de pôles d'expertise en services académiques.**

La CGT Éduc'action réaffirme son opposition à la loi 4D et à la double autorité sur les adjoint·es gestionnaires.

La CGT Éduc'action constate que la mutualisation des agences comptables a supprimé des postes et contribue à la surcharge de travail des collègues. La proposition actuelle de mutualisation des fonctions des adjoint·es gestionnaires rend floue la définition concrète du métier. Dans les faits, il y a risque de passer de l'expertise à la polyvalence.